

# Compte rendu de la réunion AHI

## Du 12/04/2020

### Informations de la ministre et des administrations centrales

---

**Accueil des enfants des professionnels du secteur AHI :** confirmation par la Ministre que les professionnels du secteur AHI seront bien prioritaires, le secteur AHI étant entendu de manière large et englobante (professionnels des résidences sociales, pensions de famille, Foyers de travailleurs migrants compris).

**Vaccination des professionnels du secteur AHI :** leur priorisation est défendue par la Ministre, en cohérence avec la priorisation de la garde de leurs enfants, des avancées pourraient intervenir en la matière.

**Financement du secteur :** volonté de rebasage, et de donner une visibilité annuelle, voire pluriannuelle, voire dans le cadre d'une loi de programmation, au secteur.

**SI- SIAO :** un audit est en cours, dont les résultats sont attendus dans 6 semaines, et dont les premiers constats confirment les importantes difficultés. Les résultats définitifs permettront de savoir s'il faut améliorer le système ou en changer complètement.

**Délai de signature des CPOM :** le principe d'une prolongation des délais pour avoir signé les CPOM est accepté par la Ministre. Un vecteur législatif est recherché actuellement pour pouvoir acter dans les textes le principe de cette prolongation.

**Tarifification des places d'hébergement pour les femmes victimes de violence :** elle sera revue à la hausse, un nouvel appel à projet sera lancé.

**Financement des places d'hébergement des femmes sortant de maternité :** des solutions sont recherchées pour remédier aux difficultés de financement.

**Mobilisation prévue pour la fin de la trêve hivernale :** les conclusions du rapport du député Nicolas Démoulin seront mises en œuvre.

30 Millions d'euros supplémentaires seront alloués pour un fonds d'aide à la prévention des expulsions locatives, et 20 Millions d'euros supplémentaires seront alloués pour l'indemnisation des bailleurs pour éviter les expulsions.

**Une circulaire aux préfets** pour mettre en place une stratégie de relogement dans les cas de rupture de la prise en charge d'hébergement ou d'expulsion à la fin de la trêve hivernale doit partir dans les jours qui viennent.

**Date de la fin de la trêve hivernale actuellement fixée au 1<sup>er</sup> juin :** elle pourrait être revue sans qu'elle puisse être précisée à ce jour, en cohérence avec l'évolution de la situation sanitaire.

**Nuit nationale de la Solidarité :** elle doit avoir lieu le 24 juin dans 15 villes, en lien avec l'INSEE.

En réponse aux questions des associations, la Ministre a indiqué :

- **qu'il était préférable que les associations fassent parvenir dans les délais prévus leurs projets dans le cadre de l'appel à projet sur l'humanisation.** En effet, les crédits mobilisables provenant du plan de relance, un report trop important de cet appel à projet pourrait conduire à ce que les crédits ne soient plus mobilisables par la suite. La DIHAL a appuyé en s'engageant à soutenir les projets bien construits dont les porteurs auraient manqué de temps pour réunir toutes les pièces nécessaires.
- **la méthode qui pourrait être retenue pour construire la loi de programmation envisagée pour le secteur :** il s'agirait de procéder département par département à un rebasage, en déterminant quel serait le volume et le type d'hébergement souhaitables, l'accompagnement nécessaire, pour en déduire une projection pluriannuelle avec la DIHAL. La période actuelle, au cours de laquelle il manque 800 Millions d'euros pour couvrir les besoins, y est propice. La prochaine réunion du mois de mai permettra d'y revenir.
- **le calendrier qui pourrait être celui de cette loi de programmation :** l'année 2022 semble envisagée comme une première marche permettant de se diriger vers l'élaboration d'une loi de programmation qui serait à construire après l'échéance de 2022. L'année 2022, (du moins jusque mai 2022), permettrait de rentrer dans une logique de financement à l'année et non plus à la saisonnalité, et la loi Autonomie pourrait être le vecteur permettant d'inscrire ce nouveau mode de fonctionnement.
- **son ouverture à mieux faire connaître les possibilités offertes par les FSL par une campagne de communication.**
- **son ouverture à regarder les cas de jeunes actifs qui seraient remontés par les associations et auraient été mis en difficulté par la mise en œuvre de la réforme de la contemporanéité de l'APL.**
- **son ouverture à anticiper la vaccination des personnes à la rue.**
- **son ouverture à avancer sur l'attractivité des métiers dans le secteur par le vecteur qui sera le plus approprié.**
- son souhait d'avoir des exemples précis de départements dans lesquels les démarches de prévention des expulsions n'auraient pas été assez enclenchées.

## Réaction des associations présentes

---

La Ministre a abordé dans sa prise de parole les questions qui avaient été transmises par certaines associations en amont de la réunion concernant le périmètre précis des professionnels reconnus prioritaires au sein du secteur AHI pour l'accueil de leurs enfants, les possibilités de vaccination prioritaire des personnels du secteur, et les possibilités de reporter la trêve hivernale au-delà du 1<sup>er</sup> juin.

Jérôme Voiturier, DG Uniopss, est intervenu de plus pour s'interroger sur le fait de savoir si une confirmation de l'inscription de cette loi de programmation dans le calendrier parlementaire avait pu être obtenue, en lien avec les interrogations existant sur l'inscription qui pourrait avoir lieu de la loi Autonomie.

Les autres associations ont insisté sur :

- la nécessité de **rendre les professionnels du secteur prioritaires pour la vaccination.**
- **la nécessité d'anticiper la vaccination des personnes à la rue** qui devient possible dès lors qu'elles ont plus de 55 ans et qui ne sera pas évidente. Samu Social et Emmaüs Solidarité plaident pour que les personnes à la rue puissent bénéficier du **vaccin unidose Johnson et Johnson** qui serait beaucoup plus adapté aux parcours d'errance des personnes qui rendra les vaccinations en 2 fois très compliquées.

- la FAP a indiqué qu'en effet le délai prévu initialement pour la trêve (1<sup>er</sup> juin) pourrait être réinterrogé, sans pour autant faire forcément le pont jusqu'à la date de la prochaine trêve hivernale du 1<sup>er</sup> novembre. Elle a également interrogé sur les suites qui seraient données aux interrogations portées sur la situation des jeunes face à la mise en œuvre de **la réforme dite de la contemporanéité de l'APL**.
- Elle a appelé à communiquer davantage sur les possibilités de saisir les FSL en cas d'impayés de loyer.
- L'Unafo a souhaité avoir des précisions sur les suites à prévoir aux **travaux de la DIHAL sur la résidence sociale de demain** et a rappelé ses attentes face à la **circulaire attendue sur l'habitat inclusif**.
- Elle a indiqué retravailler avec ses adhérents les **impacts de la réforme de la contemporanéité de l'APL sur les personnes pour l'objectiver**.
- **la prise en compte des surcoûts 2021 pour les structures** : qu'est-il prévu ?
- la FAPIL a plaidé pour que **l'accès aux financements de l'accompagnement dans le cadre des PLAI adapté** soit facilité pour les associations. DIHAL regarde.
- SOLIHA a alerté sur des inquiétudes commençant à poindre sur les **impayés de loyers et s'interroge sur l'influence qu'aurait pu avoir la mise en œuvre de la réforme de la contemporanéité de l'APL** sur ces impayés. SOLIHA rappelle par ailleurs **les fortes inquiétudes sur l'Outre Mer, et les situations de la Guyane et de Mayotte** trop peu mises en avant bien que dramatiques.
- le Secours Catholique a insisté notamment sur les grandes angoisses de personnes reçues par le Secours Catholique quant à leur avenir à compter du 1<sup>er</sup> juin.

**A venir :**

- Travaux sur le rebasage sous pilotage DIHAL
- Sortie de l'instruction pour anticiper la fin de la trêve hivernale
- Communication sur les aides possibles que peuvent apporter les FSL.